



99

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

1 - EVS : 12 000 contrats vont être reconduits

Le principe de reconduction des 12 000 contrats EVS (missions aide à la scolarisation des élèves handicapés et aide à la direction d'école), qui arrivaient à échéance en cette fin d'année scolaire, est acté par Matignon. C'est l'information que le ministre vient de transmettre au SNUipp-fsu qui lui avait demandé de prendre des mesures d'urgence pour assurer le renouvellement des missions et des personnels dans les écoles : lettre au ministre (en pdf joint) , interpellation des directeurs académiques par les écoles. En réponse, le ministre doit confirmer officiellement cette mesure. Nous vous la transmettrons immédiatement. Notre campagne trouve une première réponse. D'ores et déjà, la consigne de reconduction de ces contrats vient d'être transmise aux recteurs, aux directeurs académiques. Nous allons les solliciter pour connaître les modalités de mise en œuvre, notamment de reconduction des personnel EVS sur leur contrat et leurs missions. D'une manière générale, le SNUipp FSU attend avec impatience l'ouverture du chantier sur la professionnalisation des missions d'aide à la scolarisation des élèves handicapés et demande l'ouverture des négociations sur la direction d'école et le fonctionnement de l'école.

2 - EXEAT/INEAT 2013

Afin que les sections départementales puissent faire ce travail de recensement, mettez-vous en contact au plus tôt avec le SNUipp de votre département d'exercice et dont vous demandez à sortir.

3 - contingent d'accès à la hors classe : cette année, le contingent attribué à notre département par le ministère est fixé à 16. (pensez à nous retourner la petite enquête incluse dans le courriel n° 98).

4 - indemnité GIPA 2013

vous trouverez en pdf joint les informations et modalités de calcul concernant l'indemnité Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui concerne tous les fonctionnaires en activité continue à temps plein ou à temps partiel. Si vous n'avez bénéficié d'aucune promotion entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2012, vous êtes concernés par cette indemnité. Ne sont pas considérés comme en activité les collègues en congé parental, en disponibilité ou en congé formation.

5 - discussions sur les rémunérations des PE : en pdf joint ce que défend le SNUipp dans ces discussions.

6- rappel : pensez à nous retourner l'enquête carte scolaire si vous vous voulez que nous défendions votre demande d'ouverture de classe.

cordialement
joëlle noguère

